

Du fait du nombre limité des hauts fonctionnaires, le coût total de leurs rémunérations est relativement insignifiant par rapport à l'ensemble des dépenses publiques. Néanmoins, leur niveau de rémunération est considéré comme crucial pour attirer et retenir des talents dans des fonctions impliquant de hauts niveaux de responsabilité. Ces rémunérations ont une valeur symbolique importante car elles se situent en général au sommet de l'échelle salariale et concernent des personnels souvent nommés par pouvoir discrétionnaire (voir les indicateurs 17 et 18).

Les rémunérations des deux niveaux les plus élevés de hauts fonctionnaires (hors niveau politique) sont présentées. Les responsables D1 sont des hauts fonctionnaires du sommet de l'échelle, en dessous du ministre ou du secrétaire d'État, et les D2 sont en général immédiatement en dessous des D1 (voir l'annexe D pour plus de détails). Les données sont ajustées pour tenir compte des congés mais pas du nombre d'heures travaillées par semaine, puisque les hauts fonctionnaires sont censés – officiellement ou non – avoir des journées de travail plus longues que le reste de la fonction publique.

Les données font apparaître que la rémunération annuelle des hauts fonctionnaires est très différente selon les pays et entre les niveaux D1 et D2. La rémunération totale moyenne des hauts fonctionnaires D1 dans les pays ayant répondu à l'enquête est légèrement inférieure à 230 000 USD PPA (après prise en compte des cotisations sociales des employeurs et des congés), et leurs salaires et traitements s'élèvent à environ 162 000 USD PPA. La rémunération des hauts fonctionnaires D2 s'élève à près de 180 000 USD PPA (après prise en compte des cotisations sociales des employeurs et des congés) et à 127 000 USD PPA en salaires et traitements.

L'enquête montre que les hauts fonctionnaires (niveau D1) en Australie, Italie, Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni ont des rémunérations nettement supérieures à celles de leurs homologues des autres pays membres de l'OCDE. Les hauts fonctionnaires en Estonie, Islande et Slovaquie, en revanche, gagnent nettement moins que ceux des autres pays de l'OCDE. Certains pays investissent proportionnellement plus que d'autres pays dans la rémunération de leurs fonctionnaires de niveau D1 que dans celle du niveau immédiatement inférieur (D2).

Les différences de niveaux de rémunération d'un pays à l'autre peuvent provenir de différences liées aux marchés nationaux du travail, en particulier les rémunérations pratiquées dans le secteur privé. Elles peuvent également s'expliquer par des structures d'organisation différentes (par exemple, la Suède a une administration publique à structure plate, avec de nombreux D1) ou des niveaux d'ancienneté différents dans des postes similaires.

Les données montrent également des différences de structure des rémunérations des fonctionnaires de l'administration centrale selon les pays, avec un niveau plus ou moins élevé de contributions sociales rapporté aux salaires et trai-

Méthodologie et définitions

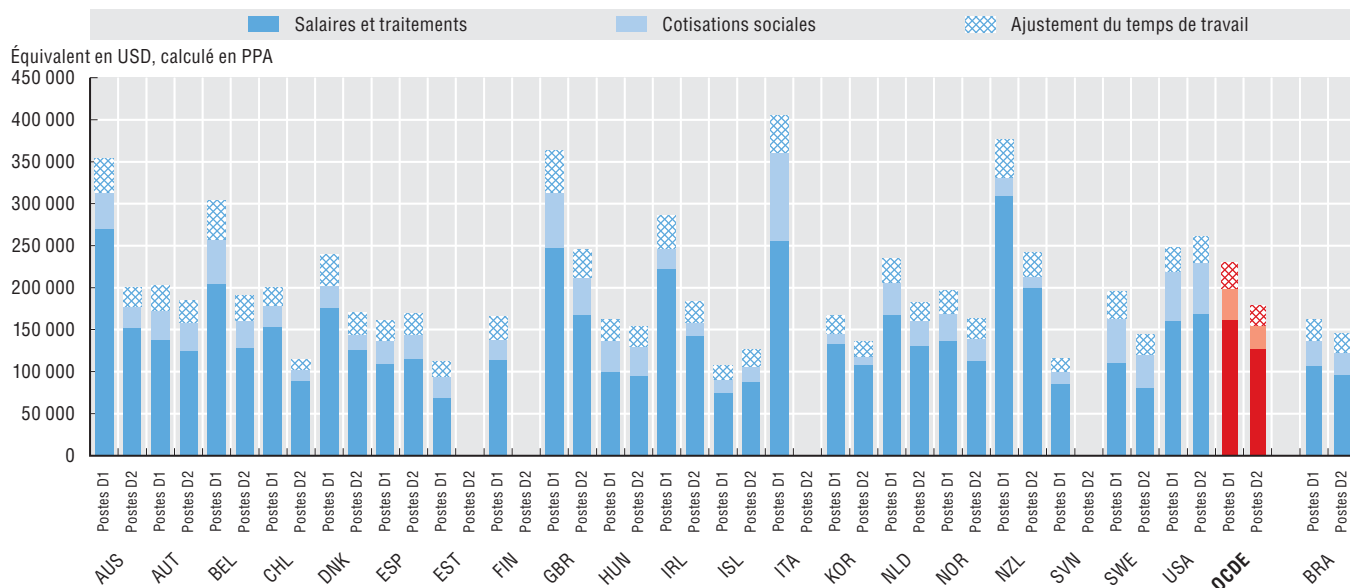
Les données se rapportent à 2009 et ont été recueillies par l'Enquête de l'OCDE de 2010 sur la rémunération des fonctionnaires dans les administrations publiques centrales/fédérales. Les fonctionnaires des ministères et des agences centrales ont répondu à cette enquête par l'intermédiaire du Groupe de travail sur l'emploi et la gestion publics.

La rémunération totale comprend les salaires et traitements, les contributions sociales des employeurs aux systèmes publics de protection sociale ou aux régimes d'assurance sociale privés ainsi que les prestations sociales versées directement par l'employeur, y compris les pensions payées par l'intermédiaire du budget de l'État et non par le biais des contributions sociales de l'employeur (généralement pour des systèmes par répartition). En prenant l'ensemble de la rémunération comme point de repère, il est possible de comparer le degré auquel les États rémunèrent leurs fonctionnaires par le biais de contributions sociales ou par des salaires et des traitements plus élevés. Les rémunérations ont été converties en USD en utilisant les PPA pour le PIB tirées de la *Base de données des comptes nationaux de l'OCDE*. Des ajustements du temps de travail compensent les différences concernant les heures travaillées (congés différents pour les hauts responsables). Des ajustements plus importants du temps de travail signifient en général que l'employé travaille moins d'heures et/ou de jours par an. Dans la plupart des cas, les données portent sur six ministères/départements de l'administration centrale seulement (Intérieur, Finances, Justice, Éducation, Santé et Environnement ou leurs équivalents). Les fonctions sont fondées sur la Classification internationale type des professions (CITP). Les principales limites des données tiennent à la difficulté de comparer les fonctions d'un pays à l'autre, à la manière dont les pays ont interprété la définition des fonctions, et à un certain manque de clarté concernant le niveau des contributions sociales, ainsi qu'aux différences de coût de la vie dans les capitales des différents pays.

Les niveaux de rémunération sont calculés en établissant la moyenne des rémunérations du personnel en fonction (il ne s'agit pas du point médian entre le salaire minimal et le salaire maximal). Cela peut expliquer les moyennes plus hautes pour les D2 par rapport aux D1 dans certains pays, alors que dans d'autres ces différences peuvent être attribuables à une réglementation plus serrée des rémunérations pour les fonctions D1. Ces dernières peuvent inclure une plus forte proportion de personnels nommés pour des raisons politiques. Voir l'annexe D pour l'ensemble de la méthodologie.

27.1 Rémunération annuelle moyenne des hauts fonctionnaires dans l'administration centrale (2009)

Ajustée pour tenir compte des différences de congés



Notes : Les données relatives aux fonctions D2 sont manquantes ou mélangées avec les fonctions D1 pour l'Estonie, la Finlande, l'Italie et la Slovaquie. **Autriche** : valeur médiane et non moyenne. **Brsil** : source des contributions sociales : IBGE ; source du PPA : Banque mondiale. Les données comprennent le salaire de carrière +60 % de Direção e Assessoramento Superiores. **Chili** : les données ne tiennent pas compte des primes pour les fonctions clés. Ceci affecte les comparaisons par pays dans une proportion de un ou deux points de pourcentage, suivant les groupes professionnels, mais cette proportion peut être beaucoup plus importante pour les fonctions du sommet de l'échelle. **Corée** : les fonctionnaires ont droit à 3-21 jours de congés annuels en fonction de la durée de leur service. **Espagne** : les données portent sur 2009 et une réduction importante des traitements des fonctionnaires décidée en mai 2010 n'y est pas prise en compte. **Irlande** : les données tiennent compte de la diminution des salaires suite à la Loi sur les mesures financières d'urgence d'intérêt public de 2009. Les contributions sociales sont prises en compte pour les personnels entrés dans la fonction publique après 1996 et ne tiennent pas compte des régimes de retraite par répartition. **Italie** : la rémunération des cadres de la fonction publique est inclusive, dans la mesure où elle récompense « toute fonction, responsabilité et tâche mise en œuvre en relation avec leur mission » et inclut les contributions sociales payées par l'État (11 % du salaire brut). Le gouvernement a effectué en 2011 des coupes dans les salaires de tous les cadres de l'administration publique dont la rémunération brute totale était supérieure à 90 000 EUR. Cette réduction correspond à 5 % pour la part de la rémunération brute qui se situe entre 90 000 EUR et 450 000 EUR, et à 10 % pour la part supérieure à 150 000 EUR. **Nouvelle-Zélande** : les données ne comprennent pas l'ensemble des prestations sociales comme les congés maladie et autres congés sans solde accordés par l'employeur. Les rémunérations des cadres D1 et D2 de certaines organisations sur lesquelles a porté l'enquête figurent parmi les plus élevées de l'ensemble des départements de l'administration publique de la Nouvelle-Zélande. **Royaume-Uni** : les données ne tiennent pas compte des paiements additionnels. Voir l'annexe D pour des notes supplémentaires.

Données non disponibles pour l'Allemagne, la France, la Grèce, Israël, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Pologne, la Portugal, la République slovaque, la République tchèque, la Suisse et la Turquie. Le Canada a retiré ses données.

Source : Enquête de l'OCDE sur la rémunération des fonctionnaires des administrations centrales/fédérales, STAN – Base de données de l'OCDE pour l'analyse structurelle.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932573945>



Extrait de :
Government at a Glance 2011

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Rémunération des cadres supérieurs de l'administration centrale », dans *Government at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-33-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.